

STRATÉGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL AU TITRE DE LA HUITIÈME PHASE OPÉRATIONNELLE (OP8) 2024 - 2028 **TOGO**



Ressources financières de l'OP8 - Programme national du PMF/FEM

Total des subventions du PMF/FEM à ce jour, depuis le début du programme national (2009-2023)	3,930,100 USD
Fonds de base du FEM/OP8	500,000 USD
Fonds STAR FEM/OP8	600,000 USD

Sommaire

RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'OP8 - PROGRAMME NATIONAL DU PMF/FEM	1
LISTE DES ABRÉVIATIONS	2
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
1. INTRODUCTION	4
2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RÉALISATIONS	5
3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE	6
3.1 Alignement avec les priorités nationales	6
3.2 Lacunes et possibilités	7
3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8	8
4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8	10
4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires	10
4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé	17
4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	17
4.4 Gestion des connaissances	17
5. PLAN DE COMMUNICATION	18
6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT	19
7. RENFORCEMENTS DE PARTENARIATS	20
8. PLAN DE GESTION DES RISQUES	20
9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	21
9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays	21
9.2 Cadre de résultats de la SNP	24
10. APPROBATION DU COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE	26

liste des abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AFR100	Initiative de restauration des paysages forestiers africains
AME	Association pour le Marketing de l'Énergie
AMR	Afrique de l'Ouest et Région de la Mauritanie
APAC	Aires et Patrimoines Autochtones et Communautaires



AUDA-NEPAD	Agence de l'Union Africaine pour le Développement et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
BMZ	Ministère Fédéral de la Coopération Économique et du Développement (Allemagne)
CCDD	Conseil de Coordination pour le Développement Durable
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDN	Contribution Déterminée au Niveau National
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMB	Commission du Bassin du Mono
CNP	Comité National de Pilotage
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
CPD	Comité Permanent de Développement
CPMT	Comité de Pilotage et de Mise en Œuvre des Programmes de Transition
CTOP	Coordination Togolaise des Organisations Paysannes
CVD	Comité Villageois de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIJEV	Fonds d'Insertion des Jeunes dans l'Économie Verte
FSRP	Projet de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest
GCF	Green Climate Fund (Fonds Vert pour le Climat)
GDTE	Gestion Durable des Terres et des Écosystèmes
GIZ	Association allemande pour la coopération internationale (Association allemande pour la coopération internationale)
LCDF	Least Developed Countries Fund (Fonds pour les Pays les Moins Avancés)
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
NDC	Nationally Determined Contribution (Contribution Déterminée au Niveau National)
NDT	Niveau de Dégradation des Terres
OCB	Organisation de la Communauté de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PALCC	Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique
PALCC+	Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'agroécologie
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PAPV	Programme d'Appui aux Populations Vulnérables
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIA	Plateforme Industrielle d'Adétiopé
PNACC	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNADE	Plan National d'Adaptation et de Développement de l'Énergie
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ONG	Organisation non Gouvernemale
OCB	Organisation communautaire à la base

OSC	Organisation de la Société civile
QCNCC	Quatrième Communication Nationale sur les Changements Climatiques
REDD	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
SNPT	Société Nationale des Phosphates du Togo
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité
TCP	Programme de Coopération Technique (Technical Cooperation Programme)
TCPTOG	Projet de Coopération Technique pour le Togo
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNCCD	United Nations Convention to Combat Desertification (Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification)
UNEP	United Nations Environment Programme (Programme des Nations Unies pour l'Environnement)
UTF	Unité Technique de Formation
WACA	Programme de Gestion du Littoral de l'Afrique de l'Ouest (West Africa Coastal Areas Management Program)

Liste des figures

Figure 1. Répartition des projets par domaine focal du FEM	4
Figure 2. Localisation des paysages	11

Liste des tableaux

Tableau 1. Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux	6
Tableau 2. Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux	8
Tableau 3. Synthèse de l'analyse de la situation de référence des paysages	13
Tableau 4. Description des risques identifiés dans l'OP8	21
Tableau 5. Plan de S&E au niveau du programme national	22
Tableau 6. Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF	24

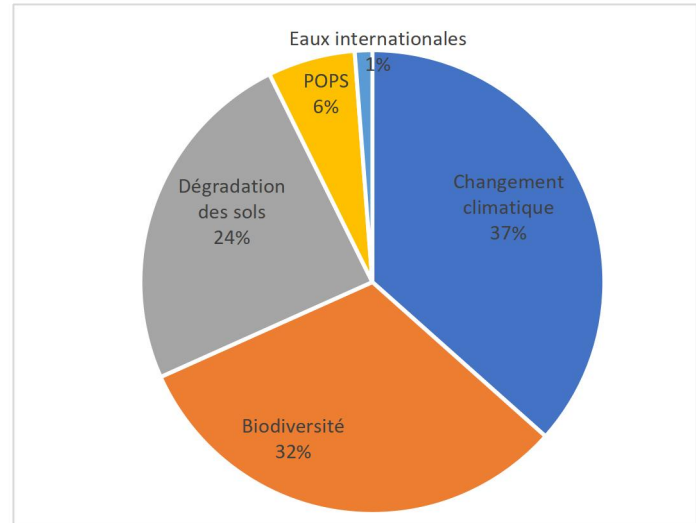
1. INTRODUCTION

La 8^{ème} phase opérationnelle du Programme de Microfinancements du FEM s'appuie sur 30 ans d'expérience satisfaisante en matière d'autonomisation des organisations locales de la société civile (OSC) et des organisations communautaires de base (OCB), dans la conception et la conduite d'initiatives communautaires qui ont amélioré le bien-être des ménages, renforcé la sensibilisation et la résilience face aux menaces environnementales, et généré des retombées pour l'environnement mondial. Avec l'intensification des pressions liées au développement économique dans de nombreuses régions du monde en développement et l'augmentation des inégalités qui en découle, les communautés locales, en particulier les groupes vulnérables et défavorisés, sont de plus en plus marginalisées et incapables de faire face aux menaces liées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et au changement climatique. Les enseignements

tirés et l'expérience acquise au cours des phases opérationnelles précédentes du PMF/FEM ont démontré que les approches intégrées et axées sur les paysages terrestres et marins permettent de mobiliser efficacement la collaboration de multiples parties prenantes, de relier les OSC/OCB locales à des partenaires habilités et d'obtenir des résultats mutuellement favorables en matière de moyens de subsistance et d'environnement à grande échelle.

L'OP8 du PMF/FEM vise à faire participer les OSC/OCB locales dans les approches de gestion des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur fournissant un accès aux connaissances et à l'information, en les renforçant par l'apprentissage par la pratique, le développement des compétences et en fournissant une assistance technique et des subventions pour les interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.

Les objectifs de l'OP8 reflètent les principales caractéristiques du Programme de Microfinancements 2.0 du FEM, notamment de nouvelles approches pour soutenir les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, l'établissement de liens avec des mécanismes complémentaires tels que l'Initiative de Microfinances et le *Challenge Programme* des OSC, la coopération avec les Agences du FEM et l'exploitation des possibilités offertes par les stratégies du FEM, y compris la mise en œuvre des Programmes intégrés du FEM-7. En outre, l'OP8 s'alignera également avec le plan national de développement (PND), la feuille de route gouvernementale 2025 et facilitera les possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle, catalysera les alliances multipartites pour tester de nouvelles approches par l'intermédiaire des OSC et exploitera ses plateformes de dialogue pour obtenir un plus grand impact. L'OP8 s'alignera également avec le Plan stratégique du PNUD (2022-2025) et y contribuera.



2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : principaux résultats et réalisations

Au Togo, depuis 2009, le PMF/FEM met à la disposition des organisations de la société civile des connaissances et leur accorde des appuis financiers pour la mise en œuvre des projets communautaires dans les domaines de la biodiversité, le changement climatique, la dégradation des terres, la gestion des forêts, la protection des eaux internationales et la gestion des produits chimiques et déchets. Jusqu'en décembre 2023, le programme a financé 144 projets, pour un montant total de trois millions neuf cent trente mille cent dollars américains (3,930,100 USD), soit plus de deux milliards de francs CFA.

Les appuis et accompagnements du PMF/FEM au Togo ont permis, entre autres, de :

- renforcer les capacités techniques et organisationnelles de plus de 400 organisations de la société civile ;
- renforcer la résilience de plus de 250 communautés rurales, en mettant à leur disposition des connaissances et des moyens pour gérer leurs ressources naturelles et améliorer leurs conditions de vie ;
- sécuriser plus de 19000 ha de forêts communautaires/sacrées, par leur délimitation, leur bornage - parfois leur clôture- leur surveillance contre les feux de végétation et leur valorisation ;
- électrifier plus de 500 ménages par l'énergie solaire ;

- appuyer la construction et l'équipement d'un laboratoire pour l'évaluation, la production et la vulgarisation de bio-insecticides à base de champignons ;
- appuyer la construction d'un centre de semences forestières ;
- collecter et recycler, plus de 3500 tonnes de déchets ménagers, plastiques et d'équipements électriques et électroniques ;
- contribuer à la restauration progressive de plus de 5 000 ha de terres agricoles ;
- appuyer la création d'un arboretum, pour la conservation et la production de semences de plus de 48 espèces de grandes valeurs économiques et thérapeutiques, menacées de disparition ; et
- contribuer à la conservation et la protection de plusieurs espèces végétales et animales menacées de disparition, dont l'hippopotame, la tortue de mer et le *Phyllanthus rouxii* (espèce végétale endémique au Togo).

Aussi, quatre organisations de la société civile togolaise, appuyées et accompagnées par le PMF/FEM, sont-elles lauréates à cinq (05) prix internationaux. Il s'agit du Prix Equateur en 2012 et 2014, du Prix du Forum international francophone jeunesse et emplois vert (FIJEV) 2018, du Prix Jeunesse de la Francophonie 2018 et du Prix Energy Globe 2018.

Pour sa 7^{ème} phase opérationnelle (juillet 2018 - juin 2023), la principale innovation adoptée par le PMF/FEM est l'approche paysage afin de mieux intégrer les dimensions « conservation » et « développement humain » à la planification et l'utilisation des territoires, et renforcer les impacts des interventions. Jusqu'en 2023, les initiatives communautaires appuyées et accompagnées par le programme dans le cadre de l'OP7 ont ciblé, principalement, les paysages de la Cuesta de Bombouaka (Région des Savanes), du bassin de la rivière Kara (Région de la Kara) et du complexe fluvio-lagunaire du littoral (Région Maritime) pour un total de 42 projets, dont 16 sont en cours d'exécution, pour un montant total de 479.013 USD. Cette approche paysage est de plus en plus adoptée et répliquée à l'échelle nationale, dans le cadre de l'exécution de projets nationaux tels que le Projet de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) et le projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) de la Banque Mondiale, le projet renforcement de la résilience au changement climatique des communautés côtières du Togo (R4C-Togo (FEM-FAO)), le Forest Farm Facility-FAO, Terra-Fund, le projet Gestion Durable des Terres et des Écosystèmes dans le Nord du Togo (GDTE Nord Togo) et Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'agroécologie (PALCC+).

3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1 Alignement avec les priorités nationales

Tableau 1. Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification / d'achèvement
Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	8 Mars 1995
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) Cadre mondial pour la biodiversité (CMB)	4 Octobre 1995
Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)	4 octobre 1995
Programmes d'action nationaux (PAN) de la CNULCD	17 et 18 décembre 2001
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	2003
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	24 Juillet 2004
Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC	Septembre 2009
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	02 février 2015
Objectifs de développement durable (ODD) - Agenda 2030 de l'ONU	Septembre 2015

Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) de la CCNUCC	Octobre 2015
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	18 octobre 2016
Plan National d'Adaptions aux Changements Climatiques du Togo (PNACC)	Mai 2017
Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris	Octobre 2021
Programmes d'action stratégique (PAS) pour les eaux internationales (IW) partagées	Décembre 2021
Communications nationales à la CCNUCC (4eme)	Juin 2022
Examens nationaux volontaires (ENV) pour les ODD des Nations Unies	Juillet 2022

3.2 Lacunes et possibilités

L'analyse des réalisations des phases précédentes permet de dégager les leçons suivantes :

- les thématiques abordées lors de l'exécution de l'OP 7 concordent avec les priorités nationales et les défis environnementaux globaux ;
- les subventions favorisent le renforcement des capacités des OSC (ONG, OCB), les échanges et les liens entre les acteurs et les opportunités de recherche-action-développement ;
- la dispersion géographique des sites de projets rend difficiles le suivi, l'évaluation et leurs capitalisations ;
- les communautés locales ne s'approprient pas suffisamment les acquis des projets dont elles sont bénéficiaires, du fait de l'inefficacité des mécanismes de durabilité mis en place ;
- le reboisement des parcelles, la restauration des terres et/ou la mise en défens communautaires sur une superficie supérieure à 5 ha n'apportent pas de résultats satisfaisants, compte tenu de la faible capacité organisationnelle et logistique des acteurs à la base ;
- les essences reboisées ne sont pas toujours adaptées aux réalités climatiques des zones d'intervention et à la durée du suivi ;
- les projets centrés sur la restauration écologique, le reboisement (forêts naturelles, mangroves) dans le complexe fluvio-lagunaire du littoral, pour être efficaces, devraient être portés par des consortiums d'ONG/OCB, avec l'appui technique et scientifique d'une institution de recherche ;
- les projets multifocaux (entrepreneuriat rural, énergie renouvelable et innovations agroécologiques, concept de villes durables) portés par les femmes et les jeunes devraient être prioritaires pour renforcer la résilience sociale de ces groupes vulnérables ;
- le manque d'un plan détaillé de gestion des connaissances ne facilite pas la gestion des acquis et leur vulgarisation ;
- le manque de plateformes fonctionnelles de dialogue entre les différents acteurs ne favorise pas des synergies d'action.

Ces enseignements doivent être pris en compte dans la définition des orientations stratégiques de l'OP 8 du PMF/FEM. Tout en œuvrant pour la valorisation des acquis des phases précédentes, la phase 8 devra innover dans son approche afin de pallier les contraintes et obstacles qui limitent l'ampleur des impacts escomptés. La poursuite avec l'approche paysage permettra de concentrer les ressources disponibles dans des paysages qui répondent aux priorités nationales. Dans le processus de sélection des projets, l'obligation pourra être faite aux partenariats ONG/Communautés d'intégrer dans leur planification la gestion des connaissances et leur diffusion, la mise en place de consortiums et les mécanismes innovants de durabilité.

3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8

S'appuyant sur plus de 31 ans d'opérations réussies dans plus de 133 pays, la huitième phase opérationnelle du PMF/FEM vise à « promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires ».

Tableau 2. Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/FEM/OP8	Complémentarité entre le Programme Pays du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres programmes et projets
Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés	1) Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des communautés locales. 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	- Projet d'investissement de résilience des zones côtières d'Afrique de l'Ouest (WACA) - Programme National de Reboisement - Programme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD+) - Projet renforcement de la résilience au changement climatique des communautés côtières du Togo (R4C-Togo) - Projet d'Appui à la Lutte contre les Changements Climatiques (PALCC+) - ECOVILLAGES - Projet de renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes vulnérables face aux impacts du changement climatique dans le bassin du Mono-Togo - Projet de gestion durable des terres et écosystèmes du nord du Togo - Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) - Projet Bois Energie - Projet national de gestion des aires protégées
Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire	1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence. 3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.	- Projet d'investissement de résilience des zones côtières d'Afrique de l'Ouest (WACA) - Promotion d'un développement durable et de résilience aux changements climatiques Phase III (ECOVILLAGES) - Projet renforcement de la résilience au changement climatique des communautés côtières du Togo (R4C-Togo) - Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) - Projet de renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes vulnérables face aux impacts du changement climatique dans le bassin du Mono-Togo - Projet de gestion durable des terres et écosystèmes

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/FEM/OP8	Complémentarité entre le Programme Pays du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres programmes et projets
		du nord du Togo - Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) - Programme Centre d'Innovation Verte pour le secteur Agroalimentaire
Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN	1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. 2) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.	- Projet d'Appui à la Lutte contre les Changements Climatiques (PALCC+) - Projet d'investissement de résilience des zones côtières d'Afrique de l'Ouest (WACA) - Promotion d'un développement durable et de résilience aux changements climatiques Phase III (ECOVILLAGES) - Projet de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) avec le NDC Programme - Accelerator Lab - Programme National de Plateformes Multifonctionnelles - Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV)
Renforcer l'inclusion sociale	1) Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. (p. ex. femmes/filles, jeunes et personnes handicapées).	- Renforcer la collaboration avec les organisations féminines et celles dirigées par les femmes - Renforcer la collaboration avec les organisations de jeunes et celles dirigées par les jeunes - Renforcer la collaboration avec les organisations de personnes vivant avec un handicap et celles dirigées par les personnes vivant avec un handicap
Gestion des connaissances (GC)	1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	- Collaborer avec Accelerator Lab du PNUD pour l'utilisation des outils digitaux dans la collecte et la diffusion des bonnes pratiques - Renforcer la collaboration avec les Universités et instituts de recherches pour les études et la rédaction de mémoire sur les solutions endogènes de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement - Collaborer avec l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement pour renforcer la visibilité des résultats du PMF/FEM lors des Quinzaines de l'Environnement et du Développement Durable (QEDD)
Gestion, suivi et évaluation des résultats	Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programme et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.	

4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8

4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires

a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

L'octroi des subventions aux communautés locales se fera sur appels à propositions adressés aux ONG et OCB. L'accent sera mis sur les ONG et les OCB des jeunes et des femmes nouvellement créés qui cherchent à faire leurs preuves. Les ONG et les OCB ayant exécuté des projets durant les cinq dernières années, dans les trois paysages retenus seront encouragées à postuler après l'évaluation positive des résultats desdits projets. Pour les projets dont les impacts sont difficilement perceptibles à court terme (les initiatives de restauration des berges, des mangroves, le reboisement, la gestion de pâturage et des feux de végétation), les subventions de l'OP8 appuieront ceux déjà en cours durant au moins deux ans et portés par les OCB et qui nécessitent des extensions sur les mêmes sites. Les candidatures en consortium regroupant ONG, OCB, groupements et coopératives agricoles, des centres de recherches et des partenaires privés seront encouragées pour renforcer le partenariat, la synergie d'action et l'efficacité dans les résultats.

La sélection, la mise en œuvre et le suivi des projets se feront suivant le processus en vigueur qui s'inspire des lignes directrices opérationnelles et des pratiques établies par le PMF/FEM. La coordination veillera à éviter la dispersion des projets dans les paysages afin de favoriser les impacts des interventions.

Les propositions qui seront retenues devront satisfaire les critères suivants :

- Contribuer à la réalisation de la vision et des objectifs du PMF/FEM OP 8 et des priorités nationales, ainsi que des initiatives stratégiques du programme paysage du Togo ;
- Intégrer la capacité des bénéficiaires à répondre et à lutter contre la dégradation des terres ; puis, fournir une justification claire de la façon dont les activités proposées pourraient contribuer à améliorer la gestion durable des terres du paysage cible ;
- Aborder les questions d'utilisation des ressources naturelles de la reconnaissance de la valeur et de l'importance des traditions locales, la participation multipartite et la contribution à l'accès au marché socio- économique, le commerce, la transformation *in situ* et le développement commercial durable des produits à base communautaire ;
- Mettre l'accent sur le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles et la prise de décision et sur la promotion de leur autonomisation ;
- Couvrir au maximum deux domaines focaux conformément aux thématiques prioritaires définies dans chaque paysage.

De plus, les communautés locales participantes doivent avoir des représentants bien définis et reconnus comme tels et pour les ONG, les OCB, les coopératives et groupements, ils doivent être enregistrés dans les registres nationaux et prouver la réalisation d'actions dans le paysage concerné. Les collectivités participantes doivent montrer la volonté de contribuer au coût du projet en nature ou en espèces, et l'engagement d'appliquer les leçons pertinentes tirées des formations et visites d'échange.

b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP8

Description des paysages

Les paysages retenus sont la Cuesta de Bombouaka, située dans la région des Savanes, le Bassin versant de la rivière Kara dans la région de la Kara et le Complexe fluvio-lagunaire du littoral dans la Région Maritime (Figure 1). Pris ensemble ces paysages représentent une superficie totale de 5640,22 Km² pour une population totale de plus de 2 913 074 habitants répartis dans 13 préfectures.

Le paysage de la **Cuesta de Bombouaka**, est une cuvette comprise entre les plateaux de Bombouaka et de Dapaong (de 345 à 520 m) de 447,78 km² avec des sols de types argileux dans les dépressions et peu évolués sur les versants des plateaux. Le climat de type tropical soudanien est à deux saisons fortement contrastées. Le paysage fait partie du bassin versant de la Volta blanche. Plusieurs mares temporaires et permanentes forment un complexe de zones humides dans le paysage. Les écosystèmes végétaux incluent des savanes à légumineuses et à combretaceae, des galeries forestières et les parcs agroforestiers, des bosquets sacrés et quelques plantations d'essences introduites. Les scénarios développés lors de la Quatrième Communication Nationale sur les Changements Climatiques (QCNCC) montrent que le paysage de la Cuesta de Bombouaka sera affecté par une augmentation des températures (préfectures de Tone, Tandjouaré, et Kpendjal ouest) allant de 0,718 à l'horizon 2025 jusqu'à 1,041°C à l'horizon 2100.

Le bassin versant de la rivière Kara est un sous-bassin versant de l'Oti. Il s'étend sur 3116,68 Km². Le climat est de type tropical soudanien avec deux saisons. Le bassin regorge des couvertures sédimentaires et épimétamorphiques incluant les grès de la série du Buem les schistes et quartzites de l'Atacorien. Les principaux types de sols sont : les sols peu évolués, les sols ferralitiques

lessivés et fortement indurés, les sols ferrugineux tropicaux à concrétions et les sols à caractère vertique dans les dépressions et les bas-fonds. On note la présence sur l'ensemble du bassin des mares et des étangs. La végétation comprend des îlots de forêts sèches, les forêts claires, les forêts galeries et des savanes soudanaises (Brunel, 1986). Le bassin est également marqué par des agrosystèmes représentés par les parcs agroforestiers à karité, néré et baobab ainsi que les palmeraies sub- naturelles. Les reliques de végétation naturelle constituent l'habitat d'une faune sauvage aussi diversifiée, mais en pleine régression à cause des activités de chasse. Pour la conservation de la biodiversité, il y existe de petites aires protégées : les parcs de Sarakawa et de Djamdè, la forêt classée de Sirka, etc.

Le Complexe fluvio-lagunaire du littoral couvre 2075,76 Km² et est structuré en trois unités géomorphologiques : le cordon littoral, la dépression inondable et le plateau de terre de barre. Les sols sont constitués de dépôts fluvio-lagunaires et maritimes récents, de texture sableuse à argileuse. Le climat est de type subéquatorial à quatre saisons. Les principaux cours d'eau (Mono, Haho et Zio) et les rivières secondaires (Boko et Gbaga) alimentent le Lac Togo, le Lac Boko et la Lagune d'Aného. Sur le plan phytogéographique, le paysage est inclus dans la zone écologique V de Ern (1979). De nombreux îlots de forêts semi-décidues (Kokou, 1998) y sont disséminés. On note aussi les mangroves et formations associées (Afidégnon, 1999). Dans ces zones humides, se distinguent aussi des prairies et pelouses marécageuses ainsi que des hydrophytes sur les plans d'eau. Les formations anthropiques sont constituées de cocoteraies, de palmeraies et des champs de cultures annuelles ou bisannuelles (maïs, manioc, etc.).

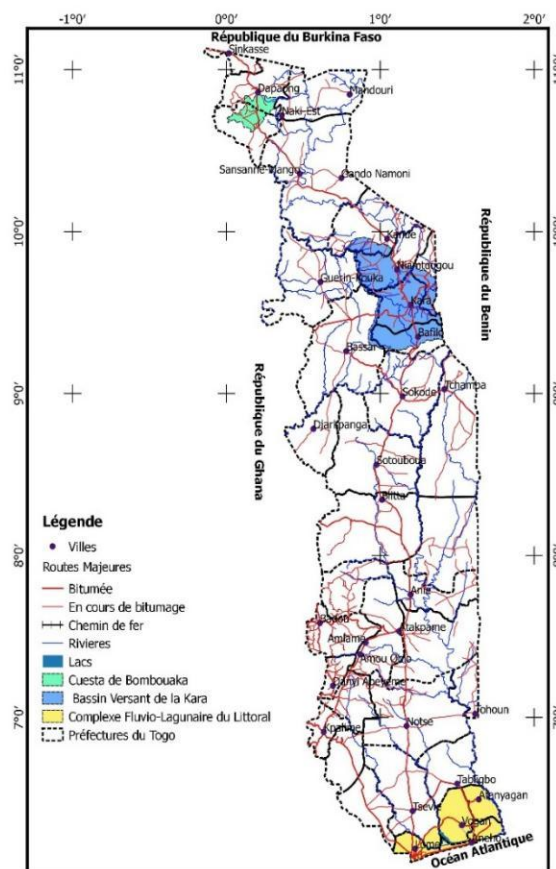


Figure 2. Localisation des paysages

Enjeux et défis des paysages cibles de OP 8

Une analyse des différents paysages en termes de forces, faiblesses, menaces et opportunités résume la perception des acteurs cibles (tableau 4).

Paysage de la Cuesta de Bombouaka : Les principaux défis environnementaux du paysage sont étroitement liés aux conditions climatiques pour lesquelles les populations sont tributaires. Comme défis majeurs relevés : la conservation de la biodiversité, la dégradation des terres, l'insécurité alimentaire, la santé et cadre de vie, l'atténuation/adaptation aux changements climatiques. L'agriculture itinérante sur brûlis, les inondations décennales, l'exploitation du bois d'œuvre et de service et surtout du bois-énergie, l'élevage et l'envahissement des aires protégées (dégradation de la Réserve de la Fosse aux lions et du couloir de Doung) sont les causes de la dégradation perpétuelle des écosystèmes du paysage. À ces causes viennent s'ajouter l'ignorance de l'importance des écosystèmes, le manque de compétence professionnelle qui constituent des freins pour une conservation et une gestion efficace des ressources naturelles. Ces problèmes sont accentués par les feux de végétation anarchiques, le phénomène de pâturages et l'utilisation incontrôlée des pesticides et autres produits chimiques dans l'agriculture avec des risques avérés sur la santé humaine, de pertes de vie et de conflits perpétuels. Le paysage de la Cuesta de Bombouaka est marqué ces dernières années par une forte expansion agricole qui s'est traduite par une grande fragmentation des savanes boisées, arborées et des forêts galeries existantes. Avec une démographie croissante (densité relativement élevée = 200 hbts/km²), la perte de la fertilité et l'érosion croissante des sols, les pratiques de mise en jachère des terres deviennent de plus en plus rares. La géomorphologie du paysage impose une faible disponibilité en ressources hydriques, une sécheresse et l'occurrence des événements météorologiques extrêmes. Les populations du paysage sont exposées à une pénurie d'eau en saison sèche. Les puits et des forages situés sur les plateaux gréseux ne procurent pas assez d'eau de bonne qualité. L'amplitude thermique élevée au niveau du paysage entraîne la propagation des maladies sensibles aux conditions météorologiques (paludisme endémique, méningite, rougeole menaçant les enfants en bas âge) et l'apparition de maladies parasitaires telles que l'ankylostomiase et l'ascaridiose. Le paysage n'est pas à l'abri des maladies d'origine hydrique (le choléra, les infections parasitaires) qui peuvent accompagner les phénomènes d'inondation en saison pluvieuse. L'emploi massif et fréquent des intrants agricoles (pesticides et engrais chimiques de synthèse) est la cause de l'altération de la qualité des eaux et des sols.

Bassin versant de la Kara : Les principaux défis environnementaux de ce paysage sont : la dégradation des terres et la déforestation, l'exposition de la région aux changements climatiques, la présence de terres dégradées prioritaires et l'existence de zones d'écosystèmes menacées. En termes de considérations socio-économiques, le bassin versant de la Kara est localisé dans une région du pays à indice de pauvreté élevée et regorgeant d'un patrimoine culturel important. Ce paysage est exposé au risque de contamination des eaux souterraines et cours d'eau par les produits chimiques (engrais, pesticides, insecticides) et métaux lourds utilisés dans l'agriculture et dans l'industrie extractive. Seulement environ la moitié des acteurs ont connaissance de l'existence de systèmes traditionnels de gouvernance tels que les Aires de patrimoine autochtone et communautaire (APAC). En termes d'opportunités à long terme pour le PMF/FEM, il existe réellement un potentiel de consolidation des acquis des phases opérationnelles précédentes, une possibilité de cofinancements avec d'autres mécanismes et partenaires. La disponibilité des ONG et OCB ainsi que la disponibilité des institutions partenaires ont été notées, témoignant ainsi la forte capacité des parties prenantes à mettre en œuvre les initiatives du PMF/FEM. En somme, l'ensemble de ces perceptions témoigne de la forte compréhension par les acteurs des différents enjeux liés à la conservation et la restauration des paysages, et la nécessité de développer la résilience communautaire. Ceci constitue un atout à exploiter pour

renforcer la coordination des initiatives, les impacts des interventions, et la capitalisation continue des acquis sur fond de synergies d'action.

Complexe fluvio-lagunaire du littoral : Plusieurs défis environnementaux sont à relever, à savoir la dégradation des écosystèmes et des habitats naturels, l'érosion des sols, la faible satisfaction des besoins énergétiques et la vulnérabilité aux aléas climatiques. En termes d'opportunités, ce paysage dispose de ressources hydriques provenant d'un réseau hydrographique relativement dense et diversifié (mer, fleuve, rivières, lacs, chenal). Ce bassin bénéficie des projets et programmes de gestions de ressources naturelles transfrontalières avec le Bénin. Cependant, des contraintes qui entravent l'atteinte des objectifs de développement dans le paysage sont les inondations, la transhumance et les feux de végétation accidentels. Ils sont marqués très souvent par des pertes de vie humaine et des conflits meurtriers. Par ailleurs, les écosystèmes les plus fragiles de ces paysages, notamment les mangroves, continuent de subir l'exploitation à des fins énergétiques, les effets du pâturage, des inondations et des feux de végétation et sont réduits seulement à 112 ha environ contre 1000 ha en 1999 (FAO, 2019). La non-appropriation des actions par les communautés à la base, la faible capacité technique des acteurs notamment les ONG, le choix des sites d'implémentation des actions qui ne tient pas compte des contraintes et menaces (feux de végétation, inondations et pâturage) et l'incapacité des acteurs à pérenniser les actions à travers les suivis en mi et fin parcours des projets ont été notés.

L'analyse de la situation de référence de ces paysages met aussi bien en évidence des défis environnementaux et sociaux que des opportunités qui peuvent être exploitées pour la restauration des écosystèmes naturels et l'amélioration des conditions de vie des communautés à la base. La mise en œuvre de l'OP 8 pourra compter sur la disponibilité et l'engagement des organisations communautaires en faveur de la gestion durable de leur paysage. En effet, elles sont prêtes à adopter et mettre en œuvre des pratiques innovantes et mieux gérer les ressources de leurs paysages respectifs avec l'accompagnement technique nécessaire.

Tableau 3. Synthèse de l'analyse de la situation de référence des paysages

Éléments d'analyse	Cuesta de Bombouaka	Bassin versant de Kara	Complexe fluvio-lagunaire
Faiblesses	• Mauvaise organisation et planification de l'occupation du territoire (faible cohérence territoriale) • Forte demande foncière pour des usages multiples par une population croissante • Longue saison sèche induisant l'accès difficile à l'eau • Cuirasse rocailleuse abondante • Insécurité foncière et occupation des aires protégées • Forte dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles • Forte concurrence et faible synergie entre acteurs de développement • Faible capitalisation sur les acquis des investissements	• Longue saison sèche induisant l'accès difficile aux ressources en eau • Mauvaise organisation et planification de l'occupation du territoire (faible cohérence territoriale) • Forte demande foncière pour des usages multiples par une population croissante • Cuirasse rocailleuse abondante • Insécurité foncière et occupation des aires protégées • Forte dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles • Forte concurrence et faible synergie entre acteurs de	• Accès limité à l'énergie électrique et renouvelable, malgré les initiatives en cours • Faible cohésion des acteurs des groupes cibles (pêcheurs, mareyeuses, etc.) • Manque de cohérence et de synergie entre les acteurs de développement • Faible adhésion des communautés à la base due au mauvais fonctionnement des comités de gestion ou de développement • Milieu plus ou moins hostile ou défavorable aux actions de restauration, reboisement • Faible capacité technique et organisationnelle des OSC pour la mise en place et le suivi des initiatives

Éléments d'analyse	Cuesta de Bombouaka	Bassin versant de Kara	Complexe fluvio-lagunaire
	antérieurs Contexte sécuritaire difficile	développement Faible capitalisation sur les acquis des investissements antérieurs	- Faible capitalisation sur les acquis des investissements antérieurs ; - Intrusion marine
Forces	- Conditions bioclimatiques acceptables - Existence d'une diversité biologique relativement abondante avec un fort potentiel de régénération - Grande diversité de cultures résilientes aux changements climatiques - Disponibilité de la fumure animale (bouses de vache et déjections des caprins et des porcheries) - Compostage des résidus agricoles permettraient d'enrichir les sols sans apport des engrais chimiques de synthèse - Bonne connaissance sur les pratiques de gestion durable des terres et conservation des eaux et sols (maîtrise des techniques sylvicoles, bonnes pratiques de mise en défends) - Pratique courante de l'agroforesterie - Disponibilité importante des plantes mineures alimentaires (fruit et feuilles des ligneux spontanés)	- Disponibilité de reliques de végétation naturelle dans les aires protégées et sites sacrés constituant des fonds biologiques de reforestation du bassin - Existence de plantations et de projets sylvicoles - Existence de sites de reboisement ou de protection de la végétation à caractère conservatoire comme cas d'école à étendre - Existence de petits reboisements individuels à vocation bois énergie - Pratique courante d'agroforesterie - Efforts de respect du calendrier des feux de brousse - Existence d'une alternative de restauration des sols et d'utilisation de la fumure animale, le compostage des déchets agricoles, domestiques - Adoption actuelle de pratiques de conservation des eaux et sols	- Disponibilité en ressources hydriques satisfaisantes sur le plan quantitatif - Réseau hydrographique relativement dense (mer, fleuve, rivières, lacs, chenal) - Abondance relative des ressources naturelles surtout avec des forêts naturelles, des forêts reliques et mangroves
Opportunités	- Proximités de grands centres urbains et commerciaux - Forte population active, particulièrement les femmes et les jeunes - Soutien des activités d'afforestation par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), - Existence de divers PTF (BM, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Autorité du Bassin de la Volta, UNCCD, GCF, UNEP, PNUD, etc.). - Existence de plusieurs acteurs de développement (ONG, OSC, OCB, collectivités territoriales)	- Existence de divers acteurs sur le plan organisationnel - Existence de divers PTF (BM, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Autorité du Bassin de la Volta, GCF, UNEP, etc.). - Existence de plusieurs acteurs de développement (ONG, OSC, OCB, collectivités territoriales) - Existence de centres de formation et universités promouvant le renforcement de capacités, la recherche et appui technique dans le paysage	- Existence de projets et programmes de gestions de ressources naturelles transfrontalières avec le Bénin - Existence d'associations et organisations communautaires pouvant jouer un rôle d'accompagnement d'autres associations ou organisations communautaires - Communalisation progressive avec possibilité d'accompagnement des services techniques déconcentrés - Existence de divers PTF (BM, CEDEAO, UEMOA, CILSS UNCCD,

Éléments d'analyse	Cuesta de Bombouaka	Bassin versant de Kara	Complexe fluvio-lagunaire
	OCB, collectivités territoriales) Existence de centres de formation et universités promouvant le renforcement de capacités, la recherche et appui technique dans le paysage		GCF, UNEP, etc.) - Existence de plusieurs acteurs de développement (ONG, OCB, collectivités territoriales) - Existence de centres de formation et universités promouvant le renforcement de capacités, la recherche et appui technique dans le paysage
Menaces	- Effets récurrents des changements climatiques - Fortes pressions sur les ressources naturelles (Déforestation, braconnage, cueillette et ramassage des semences, feux de végétation, etc.) - Dégradation continue des terres (Érosion des sols, Perte de fertilité des terres agricoles) - Recrudescence de la transhumance et forts risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs - Recrudescence de l'usage des pesticides, notamment ceux non homologués - Importants flux de migration juvénile vers les pays voisins - Conflits de leadership et gouvernance déficiente au niveau des OCB, OSC et structures/acteurs - Financements insuffisants et/ou capacités d'autofinancement, co financement et de mobilisation de financements faibles	- Effets récurrents des changements climatiques - Fortes pressions sur les ressources naturelles (Déforestation, braconnage, cueillette et ramassage des semences, feux de végétation, etc.) - Dégradation continue des terres (Érosion des sols, Perte de fertilité des terres agricoles, berges dénudées de la Kara) - Recrudescence de la transhumance et forts risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs - Recrudescence de l'usage des pesticides, notamment ceux non homologués - Importants flux de migration juvénile vers les pays voisins - Conflits de leadership et gouvernance déficiente au niveau des OCB, OSC et structures/acteurs - Financements insuffisants et/ou capacités d'autofinancement, cofinancement et de mobilisation de financements faibles	- Forte pression sur les ressources forestières pour les besoins en bois-énergie - Appauvrissement et dégradation des sols le long des berges des cours d'eaux - Inondations récurrentes avec stagnation des eaux sur les terres du continent sur une période de 03 à 06 mois - Perte de la qualité des eaux, eutrophisation des eaux et envahissement des espèces exotiques (<i>Azadirachta</i>, <i>Pistia</i>, <i>Eichornia</i>) - Existences de dépotoirs sauvages avec risques de contaminations des eaux et de proliférations des maladies en milieu urbain comme rural - Surexploitation des ressources halieutiques dans les eaux du Mono et ses affluents - Envasement des cours d'eau et du chenal Gbaga

c) Initiatives stratégiques de l'OP8 dans les paysages terrestres et marins

S'appuyant sur plus de 31 ans d'opérations réussies dans plus de 133 pays, la huitième phase opérationnelle du PMF/FEM vise à « promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires ». Ainsi pour atteindre cet objectif, trois (03) initiatives stratégiques prioritaires, avec des résultats attendus, sont retenues :

1. Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés

- R1 : La biodiversité et les écosystèmes naturels des paysages sont restaurés et conservés
R2 : Les forêts et autres sites sacrés sont protégés et disposent de plan de sauvegarde
R3 : Les potentialités écotouristiques sont valorisées dans les paysages par des microentreprises de jeunes et femmes en milieu urbain et rural

2. Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire

- R4 : Les pratiques durables de production agricole et agro-sylvo-pastorale (association cultures-arbres-animaux) sont vulgarisées et adoptées
R5 : Les techniques traditionnelles et modernes innovantes de restauration des sols sont promues et vulgarisées
R6 : Les pratiques durables de production halieutiques sont vulgarisées et pratiquées dans le complexe fluvio-lagunaire du littoral
R7 : Le potentiel hydrique existant est valorisé et utilisé à des fins multiples (culture de riz ou de canne à sucre, eau de boisson, breuvage des animaux, maraîchage, irrigation et activités humaines)
R8 : Les reboisements villageois individuels et communautaires à vocation bois-énergie sont promus, réalisés et durablement gérés
R9 : Les OCB (CVD/CCD), les Communes et les ONG ont engagé des initiatives positives décourageant l'usage massif des produits chimiques (insecticides, pesticides et engrais non homologués), les risques de contaminations des sols et eaux en métaux lourds, la transhumance conflictuelle et les feux de végétation accidentelle dans leur paysage
R10 : Des microentreprises de transformation des produits agricoles et forestiers ligneux et non ligneux sont créées et fonctionnelles (huiles essentielles, fruits séchées, jus de fruits locaux et autres produits locaux, recyclage et transformation des déchets)

3. Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone

- R11 : Les énergies renouvelables (biomasse, micro-hydroélectricité, énergie solaire, biogaz) et foyers améliorés sont vulgarisés dans les paysages et utilisés dans les ménages et les infrastructures socio-communautaires (centre de santé, marchés et places publiques).

d) Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

Durant la 8^e phase opérationnelle, 30% des ressources de la subvention pourraient être allouées à des projets en dehors des 03 paysages. Les ressources réservées aux projets hors paysage seront mises sur appel à proposition à la disposition des centres de recherche ou des plateformes OSC-gouvernement ou des consortiums mixtes regroupant ONG, OCB et structures de recherche. La priorité sera accordée aux projets qui visent à :

- promouvoir les innovations en relation avec les initiatives et orientations stratégiques de l'OP 8 (utilisation des TIC dans la planification des ressources naturelles des communes, le concept ville durable) ;
- offrir de nouvelles possibilités de partenariat et de réplique avec les centres de recherche (secteurs privés, appui scientifique et expertise technique des centres de recherche au OCB pour une efficacité des actions) ;
- traduire les leçons tirées de l'expérience des paysages en politiques et directives ;
- capitaliser sur les acquis, gérer les connaissances et diffuser les bonnes pratiques ;

- favoriser l'engagement de la société civile auprès du gouvernement dans le contexte des accords multilatéraux en matière d'environnement à travers des plateformes de dialogue.

4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

Le PMF/FEM OP 8 veillera à l'éclosion de plateformes de dialogues entre les OSC, les collectivités locales, le gouvernement et les structures de recherche afin de débattre des politiques et stratégies pays liés aux questions de l'environnement, et de créer au niveau des paysages des coalitions locales pour la gestion des forêts et des sites sacrés. Ces plateformes analyseront aussi les acquis en termes d'innovations à documenter et vulgariser ainsi que des recommandations à intégrer dans les planifications sectorielles. La coordination nationale et le CNP veilleront également à la participation effective des OSC provenant des paysages et de leurs structures représentatives (OCB, chefferies et autres, etc.) et s'assureront de l'inclusion dans la prise de décision.

Les dialogues seront initiés et supervisés par la coordination nationale du PMF/FEM, appuyée par les commissions nationales et locales chargées du développement durable. Ces dialogues pourront se tenir à deux niveaux :

- au niveau des paysages, les plateformes regrouperont toutes les parties prenantes du processus (porteurs de projets, OSC, OCB, groupements et coopératives, médias, groupes de femmes, services administratifs déconcentrés, collectivités territoriales, autorités politiques et administratives, les réseaux régionaux d'ONG, etc.) ;
- au niveau national, les plateformes regrouperont les ministères sectoriels, les universités et centres de recherches, les faîtières nationales et réseaux régionaux d'ONG, les PTF, les coordonnateurs des projets/programmes, etc.).

4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le développement des capacités et l'autonomisation de la femme et des groupes vulnérables dans les paysages constituent un aspect transversal à intégrer dans les projets du PMF/FEM au cours de OP 8. La Coordination Nationale et le CNP s'emploieront à assurer l'intégration de ces aspects dans chaque projet. Pour renforcer l'autonomisation de la femme, il est prévu des projets spécifiques à l'intention des groupements féminins sur les métiers de transformation et de commercialisation des produits agricoles halieutiques et forestiers non ligneux. Ces soutiens pourront se faire sous forme de microcrédits aux coopératives et groupements féminins exerçant dans les paysages retenus. Il faudra dans cette optique encourager les actions de sensibilisation à l'endroit de la jeunesse surtout féminine sur les questions de l'environnement, des enjeux énergétiques et de la vulnérabilité climatique. La Coordination Nationale s'emploiera à encourager la participation effective des femmes et des jeunes aux différentes plateformes de dialogue gouvernement/OSC.

4.4 Gestion des connaissances

La documentation et la diffusion des connaissances acquises durant la mise en œuvre de la stratégie sont capitales. Chaque organisation bénéficiaire devra y contribuer à travers la production et la documentation des meilleures pratiques et des leçons apprises. Pour ce faire, chaque projet communautaire doit allouer une partie de son budget à la production et la documentation de connaissances spécifiques qui seront développées pour résumer les leçons tirées des activités proposées dans le paysage concerné. La gestion des connaissances se fera à deux niveaux.

Au niveau des paysages, chaque porteur de projet devra soumettre des rapports semestriels et un rapport final à la fin du projet. Ce rapport présentera une synthèse de toutes les activités menées, les résultats obtenus, les leçons apprises, les objectifs atteints et non atteints, les organes et systèmes mis en place, les

pratiques et outils adoptés, etc. Pour mieux valoriser les acquis du projet, les porteurs de projets pourront bénéficier de l'appui-conseil de la Coordination Nationale dans la conception et l'élaboration de la documentation des connaissances. Les types de connaissances à documenter sont : les études de cas, les leçons apprises, les meilleures pratiques et les expériences nouvelles réalisées dans les paysages. Les supports à préconiser sont des posters, des dépliants, des brochures, des capsules vidéo, des albums photos et si possible des documentaires. Pour les projets d'agroécologie et de transformation des produits, des sites de démonstration pourront être aménagés et ouverts au public.

Au niveau national, la Coordination nationale devra initier et superviser la publication d'un bulletin d'information qui contiendra la synthèse de la mise en œuvre globale de la stratégie. Des visites d'échange devront être organisées pour le partage d'expérience entre différents projets à l'intérieur des paysages et entre les paysages. À la fin, une base documentaire capitalisera sous forme de site web sur support amovible les acquis du programme. Un film documentaire sur l'ensemble de la stratégie (actions dans les paysages et hors/paysage) sera produit.

La documentation produite devra être disponible dans les bibliothèques locales dans les paysages, et être partagée à toutes les parties prenantes.

5. PLAN DE COMMUNICATION

Durant la 8^e phase opérationnelle et dans sa stratégie de communication, le PMF/FEM Togo développera des approches et des outils adaptés aux audiences ou publics ciblés. L'objectif du plan de communication est d'améliorer la visibilité du PMF/FEM, son mécanisme d'appui aux OSC et aux communautés locales, sa contribution aux bénéfices environnementaux et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les approches de communication seront axées sur l'utilisation des médias sociaux, la diffusion des fiches de presse (les publications), les webinaires, les médias classiques et la communication hors médias. Les principaux outils pour rendre visible l'OP8 seront :

- les rapports des suivis et évaluations, et les rapports à mi-parcours et annuels du programme national avec désagrégation des contributions aux domaines thématiques du FEM seront partagés avec les différents Points Focaux des Conventions, le Point Focal Opérationnel du FEM, les OSC, et les communautés ;
- la documentation et la mise en avant des « Success Stories » (qui serviront de « Role Model ») ; la production de Case Studies, photostories, capsules video, à partager avec le siège du PMF/FEM ;
- les factsheets, les Notes d'orientations (policy briefs), les articles, et les posters permettront de faire connaître et partager les connaissances, innovations et leçons apprises identifiées des projets avec les OSCs, les décideurs politiques, les bailleurs de fonds et les ONGs internationales. Ces documents seront également des outils nécessaires dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le programme national ;
- une foire de connaissances, des leçons apprises et des innovations sera organisée (en partenariat avec d'autres projets/programmes) pour permettre au grand public de connaître les activités des projets financés et leur impact environnemental et socio-économique ;
- chaque projet communautaire bénéficiaire d'un appui du PMF/FEM aura une ligne budgétaire de son projet destinée à la production de supports de communication adaptée à une audience ciblée ;

- le site Web du PMF/FEM au niveau global et les médias sociaux, les bulletins d'information divers (FEM, PNUD, etc...) seront utilisés comme canaux de communication sur l'action du programme national.

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

a) Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OP 8, différents PTFs et programmes/projets seront approchés, dans la perspective de permettre un cofinancement des projets. Il s'agit, entre autres, du PNUD (PNUD/FEM8, GDTE Nord Togo), la GIZ (Forest for Future-BMZ), Agence française de développement (AFD), FAO (FAO-FEM8, FAO-Fonds vert, TCP, UTF/TOG, LCDF), Union Européenne (PALCC+), Union Africaine (AUDA-NEPAD, Agenda 2063, AFR100), UEMOA, etc. Les mécanismes suivants seront renforcés :

- suivi des offres donateurs ;
- analyse perpétuelle des potentiels donateurs suivis de leurs priorités et plans d'action ;
- organisation de tables rondes, échanges d'expériences et développement des partenariats ;
- promotion des réseaux sociaux d'échange et d'informations en ligne ;
- initiative pour la visibilité des acquis et réalisations du PMF/FEM OP 8 pour susciter un plus grand intérêt des PTFs ;
- Cofinancement en nature.

Le PMF/FEM va encourager et susciter des projets pilotés par des consortiums ONG/ONG, ONG/Gouvernement et ONG/secteur privé, pour assurer la synergie et la mutualisation des ressources ainsi que le partage d'expériences. Les communautés bénéficiaires des projets devront être considérées également comme co-financiers par apport financier, matériel et de main-d'œuvre jusqu'à 20% au moins du coût total du projet.

b) Opportunités de cofinancement

Les initiatives entreprises lors de la septième phase opérationnelle, pour la synergie entre le PMF/FEM et les projets/programmes en cours dans les domaines de gestion des ressources naturelles, de protection de l'environnement et de développement communautaire, vont être poursuivies et renforcées. La synergie envisagée concerne aussi bien les institutions et programmes nationaux que les partenaires financiers et techniques intervenant au Togo.

Sur le plan interne, les démarches vont cibler, prioritairement : les institutions clés de l'Etat (ministères, agences, directions, centres de recherche, commissions, fonds nationaux), les programmes/projets en cours d'exécution et futurs dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau et de la pauvreté (Banque Mondiale (WACA ResIP, REDD+), le Fonds pour l'Environnement Mondial (PNUD-FEM8, GDTE-Nord Togo), la GIZ (Forest for Future-BMZ, ProMONO-RBT, ProDRA, ProCIV), AFD, FAO (FAO-FEM8, FAO-Fonds Vert, TCPTOG, UTF/TOG, LCDF), UE (PALCC+), Union Africaine (AUDA-NEPAD, Agenda 2063, AFR100), UEMOA, etc.), CTOP et les entreprises publiques et privées (SNPT, PIA, Brasserie du Togo, Cajou espoir, les Sociétés de production de ciment) et les établissements financiers nationaux, les banques nationales, les institutions de microfinance, etc.

Sur le plan externe, les démarches vont cibler : les ambassades et représentations diplomatiques au Togo, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, les Fondations et les entreprises publiques et privées étrangères. Elles viseront les mécanismes financiers spécifiques prévus par les différents

Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME), BMZ, Fonds Koweïtiens, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), FIDA...

Sur le plan financier, les efforts entrepris au cours des phases précédentes du programme, avec l'appui du PNUD et du Point Focal Opérationnel du FEM, se poursuivront afin que le PMF/FEM serve de mécanisme de mise en œuvre de certaines activités ou projets du FEM (FSP & MSP), du PNUD et d'autres partenaires techniques et financiers.

7. RENFORCEMENTS DE PARTENARIATS

Le PNUD devra jouer le rôle de facilitation pour le développement de partenariats entre les institutions/organisations/agences étatiques, des points focaux politique et opérationnel du FEM-8 et des membres du CNP. Les actions à entreprendre pour l'effectivité des partenariats stratégiques sont, entre autres :

- ❖ pour les institutions/organisations/agences gouvernementales
 - organiser des rencontres de sensibilisation sur les acquis et expériences du PMF/FEM à l'endroit des responsables des institutions ciblées ;
 - susciter la manifestation de leur intérêt par rapport aux politiques et actions des parties prenantes ;
 - inviter les responsables de ces institutions à participer aux événements organisés par la coordination nationale du PMF/FEM ;
 - susciter l'implication des services déconcentrés spécialisés dans le suivi périodique de l'état d'avancement des projets ;
 - appuyer le plaidoyer et lobbying perpétuel ;
 - susciter leur implication et leur représentation au sein du CNP.
- ❖ Pour les institutions/organisations/agences internationales, les fondations et le secteur privé :
 - le plaidoyer et un lobbying auprès des parties prenantes stratégiques ;
 - l'identification d'une personne ressource (responsable des questions de développement et/ou de l'environnement) qui pourra servir de point de contact ;
 - la vulgarisation massive des acquis du PMF/FEM lors des événements/rencontres stratégiques ;
 - la tenue de rencontre périodique entre acteurs principaux pour évaluer les possibilités de développement de partenariats durables ;
 - l'invitation des leaders d'opinion à participer aux activités valorisant le programme PMF/FEM
 - le parrainage d'événements valorisant une action stratégique du PMF/FEM ou une communauté/ONG bénéficiaire d'un projet.

❖ Pour les organisations non gouvernementales

La stratégie de développement de partenariats consistera à mettre en place et à renforcer le réseau des ONG et acteurs aussi bien au niveau paysage que national, à travers le soutien du PMF/FEM OP 8. Les porteurs des projets PMF/FEM devront diffuser les informations et les résultats du programme dans les localités où elles interviennent. Les membres des réseaux devront s'engager à prendre en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets et à répliquer/faire répliquer.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Les risques identifiés sont catégorisés en risques sociaux et politiques, risques environnementaux, climatiques, risques liés au faible leadership et gouvernance et les risques financiers (Tableau 3).

Tableau 4. Description des risques identifiés dans l'OP8

Décrire le risque identifié	Degré de risque (faible, moyen, élevé)	Probabilité du risque (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques prévue
Risques sociaux politiques et sécuritaires (transhumance, conflit foncier, conflit d'intérêts, crises politique et sociale)	Moyen	Moyen	Lobbying, dialogue, Sensibilisation, médiation, gestion de crise
Risques environnementaux (feux de végétation, sécheresse, vague de chaleur, transhumance, divagation des animaux domestiques, pollution)	Elevé	Elevé	Sensibilisation, feux précoces, dialogue, comités anti-feux
Risques climatiques (sécheresse, inondations, hausse de température, pluviométrie erratique)	Moyen	Elevé	Sensibilisation, Alerte, solutions d'atténuation et d'adaptation,
Risques liés au faible leadership et gouvernance des OSC dans les paysages prioritaires (Non appropriation des projets par la population, faible prise en compte du genre, renforcer la synergie d'action entre OSC, Faible compétence, etc)	Moyen	Moyen	Sensibilisation, renforcement de capacités et partages d'expériences
Risques financiers (insuffisance de financements/cofinancements)	Moyen	Moyen	Lobbying, recherche de synergie, mobilisation de ressources

Les acteurs à divers niveaux, porteurs de projets, réseaux thématiques, OSC, comités locaux doivent s'engager à suivre l'évolution des facteurs de risques ci-dessus cités. En cas de l'imminence ou de la survenue d'un des risques, le porteur de projet, ou la collectivité concernée devra remonter l'information dans les réseaux de plateformes ainsi qu'à la coordination nationale et au CNP pour mesures d'adaptation à prendre. Les porteurs de projets sont encouragés à une vigilance et un suivi rapproché des réalisations afin d'alerter le plus tôt possible et permettre une intervention propice d'atténuation des impacts.

9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays

Au cours de OP8, le PMF/FEM fera un rapport régulier de gestion qui présentera les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie et les défis relevés. Ces rapports d'étape prendront en compte l'approche genre dans la description des résultats et des impacts observés et mettra un accent sur les réalisations, les leçons apprises, les opportunités et les meilleures pratiques.

Programme national et indicateurs au niveau des paysages

Les indicateurs SEPL mesurés lors de l'évaluation de la situation de référence feront l'objet d'un suivi annuel systématique. Une évaluation finale des indicateurs SEPL qui servira de base de délibérations sur la future stratégie pays (OP 8) aura lieu en atelier avant son lancement dans les paysages.

Indicateurs de niveau de projet

Pour les futurs projets, individuels ou collectifs, l'on veillera à ce que les résultats concourent à l'atteinte des indicateurs spécifiques de la stratégie du paysage. Les rapports d'étape ou d'avancement soumis par les organisations bénéficiaires serviront à actualiser les différents résultats obtenus.

Gestion, suivi et évaluation des subventions individuelles

Les cinq étapes mentionnées ci-dessous sont applicables dans la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des subventions allouées par le PMF/FEM au cours de OP 8.

- ❖ La visite de pré-évaluation par l'équipe nationale de gestion du PMF/FEM /CNP ;
 - ❖ Les rapports intermédiaires ou d'étapes, soumis par les organisations bénéficiaires ;
 - ❖ Les visites de suivi sur le terrain qui se feront dès la réception du premier rapport d'avancement
 - ❖ Le rapport final d'évaluation du projet, soumis par les organisations bénéficiaires, en fin de projet.
 - ❖ Des rencontres régulières rassembleront la coordination nationale du PMF/FEM et les organisations bénéficiaires des projets dans les paysages et au niveau national pour examiner, à la lumière des indicateurs, l'atteinte des résultats stratégiques. Les directions préfectorales et régionales du MERF et les comités préfectoraux de développement durable seront impliqués dans le suivi des projets.
- Le plan de SE au niveau du programme national est synthétisé dans le tableau 5.

Tableau 5. Plan de S&E au niveau du programme national

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Élaboration de la stratégie nationale du programme (SNP)	Cadre d'action comprenant l'identification des projets communautaires	CN, CNP, parties prenantes nationales, bénéficiaires	Pour l'embauche d'experts-conseils peut être utilisée pour mettre à jour le plan OP8 de la SNP.	Au début de l'OP8
Examen continu des résultats et de l'analyse des projets dans le cadre des réunions du CNP. Cela comprend un examen annuel de la SNP	Évaluer l'efficacité des projets, du portefeuille de pays, de l'apprentissage et de la gestion adaptative	CN, CNP, Bureau de pays du PNUD. Les délibérations finales ont été partagées/analysées avec les collègues du CPMT.	Temps de travail du personnel, budget de fonctionnement du pays	Au moins un examen annuel de la SNP pour s'assurer que la SNP de l'OP8 est sur la bonne voie pour atteindre ses résultats et apporter des modifications opportunes et fondées sur des données probantes à la SNP, le cas échéant.

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Evaluation du rapport annuel de suivi	Permettre un établissement de rapports efficace au CPMT et au FEM. Il sert d'outil principal pour enregistrer et présenter analytiquement les résultats aux donateurs.	CN/PA en étroite collaboration avec le CNP. Le CPMT fournit un appui technique d'orientation et reçoit la soumission finale des pays pour des actions supplémentaires.	Contribution du personnel	Une fois par an en juin-juillet
Revue du portefeuille de pays	Saisie des résultats méthodologiques du portefeuille à un moment donné afin de noter les changements au niveau de l'impact ainsi qu'une adoption plus large. L'objectif est d'appuyer la présentation de rapports aux intervenants, l'apprentissage et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre stratégiques de la SNP.	CN, CNP	La subvention de planification du PMF pour engager des consultants peut être utilisée pour entreprendre l'examen de l'impact des cycles opérationnels précédents et utiliser les leçons pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SNP de l'OP8. On peut s'attendre à un soutien technique mondial en matière de S&E	Une fois par phase opérationnelle
Base de données PM/FEMF	Garantir l'enregistrement de tous les apports du projet et du programme de pays dans la base de données du PMF.	CN, PA	Temps du personnel	Tout au long de la phase opérationnelle. Assurer la qualité et l'achèvement des données avant le cycle annuel de surveillance (de mai à juin de chaque année).
Audit	Veiller au respect des règles et normes de mise en œuvre et de gestion du projet.	Auditeurs externes/indépendants. CN/PA pour fournir le soutien nécessaire.	Budget de fonctionnement global	Annuellement pour des pays sélectionnés sur la base d'une évaluation des risques

9.2 Cadre de résultats de la SNP

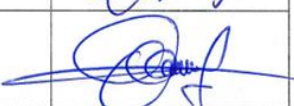
Tableau 6. Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF

Alignement sur les ODD La mise en œuvre du PMF/FEM au Togo, au cours de OP8, contribuera, principalement, à l'atteinte des ODD1 (cibles 1.2; 1.4; 1.5), ODD2 (cibles 2.1; 2.3; 2.4; 2.5), ODD5 (cibles 5.1; 5.5; 5.6), ODD7 (cibles 7.2; 7.3), ODD12 (cibles 12.5; 12.8), ODD13 (cibles 13.1; 13.3), ODD14 (cibles 14.1; 14.2; 14.5) et ODD15 (15.1; 15.2; 15.3; 15.4)		
Alignement feuille de route gouvernementale 2025 Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays (Ambition X) - Réponse aux risques climatiques majeurs (Projet 35) – Indicateur (25% de taux de couverture forestière)		
Alignement sur le Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) Effet CCDD 2 : À l'horizon 2026, institutions et communautés gèrent les ressources naturelles de manière durable et sont plus résilientes face aux effets néfastes des changements climatiques et aux risques de catastrophe		
Synergie avec le descriptif de programme de pays (CPD) du PNUD : Pilier 4 : Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes Les principaux résultats auxquels le PMF/FEM va contribuer sont : Produit 4.1. Les communautés et institutions de niveaux local et national et les systèmes et mécanismes spécialisés sont capables de gérer et d'atténuer les risques multidimensionnels et les chocs Produit 4.2 : Les ressources naturelles et les écosystèmes sont protégés et gérés en vue d'une productivité et des moyens de subsistance durables Produit 4.3. Concernant l'accès à l'énergie durable, propre et bon marché, des solutions novatrices sont élaborées pour renforcer la résilience et atténuer l'émission de gaz à effets de serre conformément aux engagements pris dans les contributions déterminées au niveau national		
Objectif du PMF/FEM/OP8 : Engager les OSC/OCB locales dans des approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur donnant accès à la connaissance et à l'information, en leur donnant les moyens d'apprendre par la pratique, en développant leurs compétences, et en leur fournissant une assistance technique et des subventions pour des interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.		
1 Initiatives stratégiques de la SNP de l'OP8 du PMF	2 Indicateurs et objectifs de la SNP	3 Moyens de vérification
Initiative stratégique 1 : Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés 1) Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales. 2) Améliorer les pratiques et les	Au moins 100 hectares de paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (à l'exclusion des aires protégées) (indicateurs de base 4.1 et 4.3 du FEM) Au moins 5 sites sacrés communautaires et/ou réseaux d'aires protégées/conservées communautaires sont renforcés Au moins 10 espèces, animales et végétales, menacées de disparition sont protégées.	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Variables de comparaison pour l'évaluation de référence (utilisation de modèles conceptuels et de données des partenaires, le cas échéant) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données

approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.		mondiale du PMF Examen du programme national
Initiative stratégique 2 : Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire renforcées 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, écosystèmes insulaires, etc.). 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence. 3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.	Au moins 500 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration (indicateur de base 3.1 du FEM) Au moins 2 partenariats pour faire progresser l'agriculture et la pêche durables et/ou la sécurité alimentaire (tels que la diversification, l'intensification durable, la gestion durable de la pêche, les pratiques agricoles agroécologiques, l'agriculture intelligente face au climat, les programmes de certification, les initiatives d'approvisionnement local, la réduction des déchets et l'économie circulaire, etc.) Au moins 500 petits exploitants agricoles soutenus en vue d'atteindre les objectifs nationaux de neutralité en matière de la dégradation des terres (NDT) Au moins 5 organisations de producteurs se positionnent sur les produits forestiers autres que le bois d'œuvre	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national Indicateurs pour la résilience dans les paysages socio-écologique de production (SEPL)
Initiative stratégique 3 : Co-avantages de l'accès à des sources d'énergie à faible teneur en carbone 1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. 2) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.	Augmentation de 30 kW de la capacité installée d'énergie renouvelable grâce aux systèmes à l'échelle communautaire (biomasse, micro-hydroélectricité, énergie solaire, etc.) Au moins 2 solutions adaptées localement promouvant les technologies à faible teneur en carbone (telles que les technologies de biogaz nouvelles/modifiées, les fourneaux à haut rendement énergétique développés localement, les utilisations innovantes de l'énergie solaire/éolienne, etc.) Au moins 100 ménages bénéficient d'un accès à une énergie propre, abordable et durable	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen de la Stratégie nationale du programme (Apport du CNP)

Initiative stratégique 4 : Renforcer l'inclusion sociale 1) Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets.	Au moins 5000 personnes bénéficiant des investissements financés par le FEM, ventilées par sexe (indicateur de base 11 du FEM) Au moins 10 projets comportant des interventions ciblées en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes Au moins 5 projets qui démontrent des modèles de participation (a) des jeunes et (b) des personnes handicapées. Au moins 5 subventions avec un soutien ciblé pour 1) les femmes ou les groupes de femmes ; 2) les jeunes ou les groupes dirigés par des jeunes Au moins 30% du portefeuille total de subventions obtenu par 1) des femmes ou des groupes de femmes ; 2) des groupes de jeunes ou des groupes dirigés par des jeunes	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
Initiative stratégique 5 : Suivi et évaluation et gestion des connaissances Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programme et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs	Au moins 10 projets avec réunions impliquant les OSC/OCB locales ou les communautés pour suivre les résultats du projet, évaluer les impacts et identifier les leçons apprises Au moins 10 événements d'échange/partage de connaissances avec la participation des communautés locales Au moins 5 référentiels de connaissances en ligne développés dans le cadre du projet PMF Au moins 1 examen d'impact national/international réalisé avec des preuves de l'impact du PMF et des leçons apprises. Au moins 2 échanges Sud-Sud entre communautés, ONG/OSC ou autres partenaires à l'intérieur d'un pays ou entre pays pour transférer des connaissances, reproduire des technologies, des outils ou des approches sur des problèmes environnementaux mondiaux.	Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Publications

10. APPROBATION DU COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE

Les membres du CNP ayant participé à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la stratégie nationale de la 8e phase opérationnelle du PMF/FEM	Signatures
AWOUGNON Comlan Point focal Opérationnel FEM	
KANDA Madjaouma Université de Lomé	
NOUTRE Koffi Elom Fédération des ONG au Togo (FONGTO)	
BAKPATIN Babouma Union des ONG du Togo	
AGBANAGLO Kodzo Président CNP	
TCHINGUILON Abizion PNUD; Membre du CNP	
OURO-BONDOU ABOULAYE Kabirou Ministère de l'environnement et des Ressources forestières	